



Bulletin d'adhésion 2020

NOM :

Prénom :

Adresse postale : (*).....

.....

Courriel : (*).....

Téléphone : (*)

Je déclare adhérer à l'association« VUES SUR LES MONEDIERES... »

Je transmets mon bulletin d'adhésion accompagné du règlement à notre trésorière : Anne DEGUILLAUME

La Meynie - 19260 TREIGNAC

- Au titre de l'exercice social pour l'année civile 2020, de (**): 5,00€
- Don en plus de mon adhésion, (un reçu sera délivré). : €

Montant de mon règlement : €

- Par chèque Libellé à l'ordre de «Vues sur les Monédières»
- En espèces

A : Le.....

Signature :

(*) Ces informations resteront confidentielles
(**)La cotisation annuelle est de **5 Euros/pers. minimum.**
Il est aussi possible de choisir son montant.



Bulletin d'adhésion 2020

NOM :

Prénom :

Adresse postale : (*).....

.....

Courriel : (*).....

Téléphone : (*)

Je déclare adhérer à l'association« VUES SUR LES MONEDIERES... »

Je transmets mon bulletin d'adhésion accompagné du règlement à notre trésorière : Anne DEGUILLAUME

La Meynie - 19260 TREIGNAC

- Au titre de l'exercice social pour l'année civile 2020, de (**): 5,00€
- Don en plus de mon adhésion, (un reçu sera délivré). : €

Montant de mon règlement : €

- Par chèque Libellé à l'ordre de «Vues sur les Monédières»
- En espèces

A : Le.....

Signature :

<http://vuessurlesmonedieres.fr/> -

(*) Ces informations resteront confidentielles
(**)La cotisation annuelle est de **5 Euros/pers. minimum.**
Il est aussi possible de choisir son montant.



Association déclarée à la Préfecture de la Corrèze
le 23/02/2019—N° RNA : W192005808
vuessurlesmonedieres@gmail.com
http://vuessurlesmonedieres.fr
<https://www.facebook.com/Vues-sur-les-Monedieres>
Secrétariat : 06 89 64 56 59 - 9 Le Naud 19260 VEIX

Notre association est régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
L'adhésion est nominative et individuelle.
Elle est valable pour l'année civile en cours.
Il est possible d'adhérer tout au long de l'année.

Tout adhérent, est bénévole et peut prétendre à aucune rémunération.

Désormais notre association a été déclarée d'intérêt général le 19 mai 2020 par la Préfecture de la Corrèze, ce qui permet que les dons (au-delà de la cotisation) donnent droit à une réduction d'impôt de 66% (article 200 du CGI). Un reçu (Cerfa N°11580*04) sera délivré.

Notre association a pour objet

Protéger les paysages du massif des Monédières et de ses environs en tant qu'espace naturel, économique, agricole et touristique, mettre en valeur le massif et le promouvoir dans le respect du développement durable.

L'association se donne tous moyens pour mettre en œuvre son objet et notamment :

- faire connaître et reconnaître les Monédières au plus grand nombre, en valorisant, protégeant et conservant le site comme défini dans le préambule.
- favoriser le lien entre les différents acteurs associatifs, institutionnels et économiques locaux afin de créer des synergies relatives à son objet.
- défendre et protéger le massif des Monédières, ses piémonts et les territoires qui y sont attachés tels que, en particulier, les trois **Communautés de Communes** : Vézère-Monédières-Millesources, Ventadour-Egletons- Monédières, Tulle Agglo.
- participer de manière active et constructive aux actions de protection de l'environnement et de la biodiversité et lutter, y compris par toute action en justice, contre les risques et atteintes à l'encontre des milieux naturels, des ressources en eau, des habitants, des paysages, du patrimoine bâti et archéologique.
- concevoir ou déléguer l'organisation de manifestations éducatives, sportives, culturelles, festives contribuant à l'animation maîtrisée du site et y créer du lien social.
- Sa durée est illimitée.



Association déclarée à la Préfecture de la Corrèze
le 23/02/2019—N° RNA : W192005808
vuessurlesmonedieres@gmail.com
http://vuessurlesmonedieres.fr
<https://www.facebook.com/Vues-sur-les-Monedieres>
Secrétariat : 06 89 64 56 59 - 9 Le Naud 19260 VEIX

Notre association est régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
L'adhésion est nominative et individuelle.
Elle est valable pour l'année civile en cours.
Il est possible d'adhérer tout au long de l'année.

Tout adhérent, est bénévole et peut prétendre à aucune rémunération.

Désormais notre association a été déclarée d'intérêt général le 19 mai 2020 par la Préfecture de la Corrèze, ce qui permet que les dons (au-delà de la cotisation) donnent droit à une réduction d'impôt de 66% (article 200 du CGI). Un reçu (Cerfa N°11580*04) sera délivré.

Notre association a pour objet

Protéger les paysages du massif des Monédières et de ses environs en tant qu'espace naturel, économique, agricole et touristique, mettre en valeur le massif et le promouvoir dans le respect du développement durable.

L'association se donne tous moyens pour mettre en œuvre son objet et notamment :

- faire connaître et reconnaître les Monédières au plus grand nombre, en valorisant, protégeant et conservant le site comme défini dans le préambule.
- favoriser le lien entre les différents acteurs associatifs, institutionnels et économiques locaux afin de créer des synergies relatives à son objet.
- défendre et protéger le massif des Monédières, ses piémonts et les territoires qui y sont attachés tels que, en particulier, les trois **Communautés de Communes** : Vézère-Monédières-Millesources, Ventadour-Egletons- Monédières, Tulle Agglo.
- participer de manière active et constructive aux actions de protection de l'environnement et de la biodiversité et lutter, y compris par toute action en justice, contre les risques et atteintes à l'encontre des milieux naturels, des ressources en eau, des habitants, des paysages, du patrimoine bâti et archéologique.
- concevoir ou déléguer l'organisation de manifestations éducatives, sportives, culturelles, festives contribuant à l'animation maîtrisée du site et y créer du lien social.
- Sa durée est illimitée.